

HomeServe gère l'entretien de votre Chaudière

> Ce contrat prend en charge :



L'entretien réglementaire de votre chaudière incluant

- Le contrôle de sécurité de la chaudière
- La mesure de rendement et le réglage
- Le nettoyage de votre chaudière
- La remise des attestations légales

> HomeServe a créé six contrats de maintenance afin de s'adapter à votre situation :

- **en fonction du type de chaudière** : au gaz ou au mazout
- **en fonction de l'âge du logement** dans lequel la chaudière est installée, le taux de TVA peut varier

	Habitat de + 10 ans ⁽²⁾	Habitat de - 10 ans ⁽²⁾
Entretien Chaudière Gaz tous les 2 ans	7,88€* 8,30€ TTC/mois⁽³⁾	9,00€* 9,47€ TTC/mois ⁽⁴⁾
Entretien Chaudière Gaz tous les ans	15,77€* 16,60€ TTC/mois ⁽⁵⁾	18,00€* 18,95€ TTC/mois ⁽⁶⁾
Entretien Chaudière Mazout	18,27€* 20,30€ TTC/mois ⁽⁷⁾	20,85€* 23,17€ TTC/mois ⁽⁸⁾

- Le Contrat est souscrit pour une durée indéterminée, résiliable moyennant un mois de préavis.
- Vous disposez d'un délai de renonciation de 28 jours à compter de la date de souscription au Contrat.



Vous choisissez la fréquence de paiement qui vous convient⁽¹⁾

Plus rien à penser !

- ✓ Vous choisissez la date et le créneau d'entretien de la chaudière.
- ✓ Nous vous rappelons le rendez-vous

Plus rien à payer !

- ✓ Prise en charge des frais de déplacement, de main-d'œuvre et les pièces et matériaux de recharge (à hauteur de 20 € HT).

Pour toute autre information concernant ce contrat :

- > appelez le **069 35 13 93** (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30)
- > connectez-vous sur www.hainaut-chauffage.be
- > Sur les garanties et exclusions de votre contrat, consultez les [conditions générales](#).

(1) Vous aurez la possibilité de payer votre contrat d'entretien mensuellement, trimestriellement ou annuellement dès la signature du contrat. Modalités de paiement au choix. (2) Le taux de TVA réduit de 6% est d'application si le domicile dans lequel se trouve la chaudière est occupé depuis plus de 10 ans et sert d'habitation privée. Si l'habitation est occupée depuis moins de 10 ans ou est affectée à une activité professionnelle, le tarif de base de 21% est d'application. Si vous êtes client professionnel chez HomeServe et avec un numéro de TVA, le système de cocontractant peut s'appliquer et aucune TVA ne sera comptabilisée sur votre facture. Le Contrat Entretien Chaudière est conçu et géré par HomeServe Belgium et est co-distribué par HomeServe Belgium et Hainaut Chauffage CSTE. HomeServe Belgium, SRL / BV, Manhattan Center, Avenue du Boulevard 21 / Bte 5 - 1210 Bruxelles, BCE / TVA/B/E n°0747.972.938.RPM Bruxelles.5 % de remise appliquée sur le prix total du contrat d'entretien de la chaudière à gaz pour la première période d'entretien. Offre promotionnelle valable jusqu'au 31/03/2026. (3) Tarif de référence, soit 94,61 € au lieu de 99,60 € TTC par an, applicable jusqu'au 31/12/2026. (4) Tarif de référence, soit 107,99 € au lieu de 113,69 € TTC par an, applicable jusqu'au 31/12/2026. (5) Tarif de référence, soit 189,21 € au lieu de 199,20 € TTC par an, applicable jusqu'au 31/12/2026. (6) Tarif de référence, soit 215,99 € au lieu de 227,38 € TTC par an, applicable jusqu'au 31/12/2026. 10 % de remise appliquée sur le prix total du contrat d'entretien de la chaudière au mazout pour la première période d'entretien. Offre promotionnelle valable jusqu'au 31/12/2026. (7) Tarif de référence, soit 210,59 € au lieu de 243,59 € TTC par an, applicable jusqu'au 31/12/2026. (8) Tarif de référence, soit 240,39 € au lieu de 278,06 € TTC par an, applicable jusqu'au 31/12/2026.